

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
ARRONDISSEMENT DE DIE**

-----  
**COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014**  
-----

Le vingt-sept octobre deux mille quatorze à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de MIRABEL ET BLACONS, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN, Maire, en séance ordinaire.

Date de la convocation : 17/10/2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : Maryline MANEN, Lionel BARRAL, Thierry GATTO, Fabrice AYMARD, Denis SERRET, Nadine BESSET, Stéphane GRAVIER, Pierrette MOUYON, Jean-Philippe ROCHE, Valérie SOUAL, Elisa OROSCO, Nicolas FOREST, Paul VINDRY, Béatrice VINSON.

Etait absent excusé : Philippe SIBELLE

Secrétaire de séance : Pierrette MOUYON

---

Séance ouverte à 20h30.

Approbation de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à la séance du 3 octobre 2014.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Enlever de l'ordre du jour la demande d'aide financière exceptionnelle du Club Informatique de Saillans,
- Rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention au Conseil Général pour le financement, dans le cadre des amendes de police 2014, d'un radar pédagogique.

Accord à l'unanimité.

**Répartition du produit des concessions funéraires entre le budget général – M14 et le budget du C.C.A.S. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement le produit de l'octroi d'une concession de cimetière est attribué en totalité au budget général M14 de la commune. Elle indique à l'assemblée qu'il est possible de décider d'attribuer la totalité du produit au profit du seul budget communal, ou à l'inverse, d'en verser l'intégralité au C.C.A.S. Le produit des concessions funéraires peut également être réparti, comme cela avait été fixé par l'ordonnance du 6 décembre 1843, pour 2/3 à la commune et 1/3 au C.C.A.S. pour permettre d'abonder régulièrement ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de répartir le produit des concessions funéraires entre la commune (2/3) et le C.C.A.S. (1/3).

**Demande de subvention de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Drôme**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la LPO qui sollicite une aide financière d'un montant de 500 euros. Les membres du Conseil Municipal indiquent que cette demande arrive tardivement et après le vote du budget.

Le Conseil Municipal engagera, pour l'année 2015, une réflexion plus globale quant aux financements des associations communales et extérieures à la commune.

## Répartition des amendes de police 2014

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de la réunion cantonale du 22 octobre 2014, le Conseil Général a proposé de financer à hauteur de 850 euros l'acquisition d'un radar pédagogique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide, de solliciter du Conseil Général, au titre des amendes de police 2014 :

- Une aide de 850 euros pour l'acquisition d'un radar pédagogique d'un montant de 1400 euros ht,
- Dit que ce radar sera implanté avenue du Vercors pour en améliorer la sécurité.

## Compte rendu des commissions

### 1. La commission urbanisme

La commission a examiné une déclaration préalable pour un abri de voiture et un abri de jardin quartier « Les Foulons » section AD 269.

### 2. La commission de la voirie

Des courriers seront adressés aux propriétaires riverains des voies communales sur lesquelles débordent des arbres à élaguer.

Les panneaux de signalisation ont été commandés.

La commission va travailler sur le projet de création d'une passerelle sur la Gervanne pour relier le secteur de la route de Beaufort à la Place des écoles. Cette réalisation permettrait d'assurer aux enfants des écoles, aux riverains, aux touristes un cheminement piétonnier sécurisé pour rejoindre les commerces au village, les jeux de boules, le terrain de sports....

### 3. La commission environnement

Les pensées ont été commandées. Elles seront plantées dès réception. L'acquisition de deux mâts de fleurissement est à l'étude.

Les illuminations de Noël seront en place du 11 décembre 2014 au 16 janvier 2015.

## Questions diverses

### - Ordures ménagères

Les containers débordent régulièrement au Potager et à Bramefaim. Des containers supplémentaires seront mis en place. Suite au passage au ramassage d'hiver, la Communauté de Communes est passé à deux tournées par semaine, le mardi et le vendredi. Le Conseil Municipal rappelle que les incivilités constatées (encombrants dans les containers à ordures ménagères et encombrants aux pieds des colonnes de tri) constituent une infraction. Ces incivilités ont un coût pour la collectivité, coût directement répercuté sur la fiscalité des ménages. Les horaires de la déchetterie intercommunale seront précisés dans le prochain journal municipal ainsi que les démarches à engager pour obtenir une carte et acquérir un composteur.

### - Travaux

Les services techniques vont repeindre la porte de l'Eglise et les fenêtres. Les vitres cassées seront remplacées. Une rencontre avec la Paroisse du Crestois est prévue.

### - Courrier

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'un administré de l'avenue du Vercors qui demande l'étude d'une modulation de l'intensité de l'éclairage public voire la suppression en milieu de nuit.

### - Club informatique de Saillans

Ce point a été retiré de l'ordre du jour. Ce dossier est en attente d'informations complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23h.

Le Maire,  
Maryline MANEN